



Pour une réglementation des implantations des antennes-relais de téléphonie mobile

ASSOCIATION OU COLLECTIF XXXXXX

Monsieur
Madame
Candidat aux élections
municipales de
XXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXX

Monsieur,
Madame,

Nous sommes adhérents à l'ONG Priartem laquelle, créée en octobre 2000, œuvre depuis cette date pour que le développement de la téléphonie mobile et plus largement de toutes les connexions sans fil se fasse dans le respect des conditions de vie et de santé de tous.

Les Maires se sont trouvés souvent en première ligne dans des conflits qui opposaient certains de leurs administrés à un ou plusieurs opérateurs de téléphonie mobile au sujet de l'installation d'antennes relais à proximité de lieux de vie ou de bâtiments sensibles. Aujourd'hui, ils sont à nouveau en première ligne pour la mise en œuvre des multiples plans touchant au numérique et tout particulièrement à celui qui concerne les écoles.

La jurisprudence administrative a, petit à petit, réduit leurs moyens d'action réglementaires sur ces dossiers mais un rapport remis au premier ministre ainsi qu'une proposition de loi votée le 23 janvier 2014 par les députés et fondée sur le respect des principes de sobriété, de transparence et de concertation, tendent à les remettre au cœur du dossier sur le territoire dont ils ont la charge.

C'est dans ce nouveau contexte que les maires élus les 23 et 30 mars 2014 vont avoir à gérer le dossier de la téléphonie et de l'internet sans fil.

Afin de mieux éclairer les électeurs sur les choix et options qui sont ou seront les vôtres sur ce dossier, nous vous demandons de répondre au questionnaire ci-dessous.

En vous remerciant d'avance de votre réponse, nous vous prions de croire à notre parfaite considération.

A le



Pour une réglementation des implantations des antennes-relais de téléphonie mobile
ASSOCIATION OU COLLECTIF XXXXXX

<p align="center">QUESTIONNAIRE POUR LES COMMUNES QUI N'ONT NI CHARTE NI COMMISSION DE CONCERTATION</p>
--

Si vous êtes élu/e, pour gérer ce dossier :

- | | | |
|--|-----|-----|
| - Envisagez-vous de mettre en place des procédures de dialogue et de transparence permettant de rechercher les solutions d'exposition la plus faible possible pour la population | Oui | Non |
| - Etes-vous prêt/e à créer une commission de concertation dans votre commune et à en favoriser la création au niveau intercommunal | Oui | Non |
| - Vous engagez-vous à organiser une réunion publique sur tous les dossiers des opérateurs qui vous seront soumis | Oui | Non |
| - Envisagez-vous de mettre en place des outils de maîtrise des expositions (cadastre électromagnétique, par exemple) | Oui | Non |
| - Vous engagez-vous à opter pour les connexions filaires dans tous les lieux publics | Oui | Non |
| - Et à interdire systématiquement le WiFi dans les crèches communales et écoles maternelles et élémentaires publiques | Oui | Non |
| - Etes-vous prêt/e à organiser des campagnes d'information sur les risques liés au portable et à tous les outils communicants sans fil | Oui | Non |
| - Vous engagez-vous à réserver des lieux ouverts et fermés à faible rayonnement susceptibles de permettre à des personnes électrosensibles de se ressourcer | Oui | Non |
| - Vous engagez-vous à définir des prescriptions de réduction des expositions pour toute nouvelle construction dans le parc de logement social | Oui | Non |
| - Vous engagez-vous à appliquer le principe de modération en refusant l'installation d'équipements de télélevé des compteurs dans le cadre des délégations de service publics | Oui | Non |

Nous vous remercions de vos réponses à nous renvoyer à l'adresse suivante :